



J'ai percuté une femme sur un passage piéton

Par **Cocotta**, le **01/03/2015** à **18:12**

Bonjour,

J'ai percuté très légèrement, 1 femme qui se tenaient à sa mère (que j'ai pas touché mais qui est tombé légèrement après sa fille, vu qu'ils étaient accrochés) en tournant sur ma gauche après avoir franchi un feu qui venait de passer au vert. L'impact a été léger puisque je les aient vu tomber au ralenti et que je roulais à plus ou moins de 10km/h. J'ai été éblouie par le soleil en tournant et le temps que je m'en remette j'étais déjà devant les femmes.

Elles ont refusés qu'on appelle les pompiers. Elles ont pris mes coordonnées, ainsi que la plaque d'immatriculation et mon numéro de permis.

Cela s'est produit le vendredi 27 février après-midi. Elle m'a appelé le soir même pour me dire qu'elle avait mal au pied et sa mère à la jambe.

Elle m'a rappelé 2jours après pour me dire que sa mère n'avait rien de cassé à la jambe, qu'il lui fallait juste du repos et que elle n'avait aussi rien de cassé mais qu'elle devait porter une chevillère. Elle veut qu'on se voit rapidement pour qu'on remplisse un constat.

Mes questions :

Que dois-je faire ?

Dois-je appeler mon assurance ?

Qu'est-ce que j'encoure ?

Par **chaber**, le **01/03/2015** à **18:34**

bonjour

il vaut mieux établir un constat amiable pour éviter éventuellement un dépôt de plainte des victimes.

Par **Cocotta**, le **01/03/2015** à **21:11**

Merci de votre réponse . Mais je dois appeler mon assurance avant le constat ou après ?

Par **chaber**, le **02/03/2015** à **08:05**

indifférent